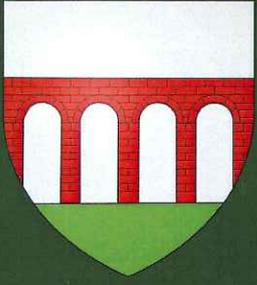


DECEMBRE 2014

Joyeux Noël et Bonne Année



MANSPACH

Le bulletin



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

Lundi : de 19 heures à 21 heures

Mardi : de 13 h 30 à 17 heures

Vendredi: de 8 h 30 à 12 heures

Tél: 0389072117 email: mairie.manspach@wanadoo.fr

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES:

◆ Carte Nationale d'Identité: Les demandes de Carte d'Identité se font à la mairie du lieu de domicile:

Pièces à fournir: 1- Extrait d'acte de naissance avec filiation complète (*à demander à la mairie de naissance*)

2- Un justificatif de domicile comme facture EDF, facture de téléphone etc..

3- Deux photos d'identité aux normes

4- Le livret de famille

5- L'ancienne carte d'identité en cas de renouvellement

* LE CAS ECHEANT:

* Un récépissé de déclaration de perte ou de vol de l'ancienne carte

* *Le dispositif de jugement de divorce et/ou l'autorisation écrite de l'ex-époux indiquant pour une femme divorcée, qu'elle peut continuer d'utiliser le nom de famille de son ex-époux.*

Tout document prouvant la nationalité française.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES: Location aux habitants et Associations de Manspach 250 €
Réunion suite à un enterrement à Manspach 45 €

Taxe Branchement Assainissement nouvelles maisons
380 €

MANIFESTATIONS Prévues pour 2015:

Présentation des vœux: 17 Janvier 2015

Inauguration de la Mairie: Mai 2015

Marché Fermier et Bio tous les derniers Samedis du Mois à 14 h30 dans la cour du Moulin.

Repas organisé par l'amicale des sapeurs pompiers: 15 Mars 2015

Loto des écoles: 21 Mars 2015

Pêche à la truite 10 Mai 2015

Fête Dieu 4 Juin 2015

Kermesse des écoles 20 Juin 2015

Fête de l'Été avec Interlude 30 Juin 2015

Chantier international 11 au 22 Août 2015

Fête Patronnale 4 Octobre 2015

Noël Municipal: 15 Décembre 2015

ELECTIONS: En 2015 il y aura 2 élections : Les élections Cantonales ou départementales les 22 et le 29 Mars 2015, et les élections régionales en fin d'année. La date n'a pas encore été arrêtée .



Chères Manspachaises, chers Manspachois,

Suite aux élections municipales du mois de Mars, permettez-moi, au nom du Conseil Municipal, de vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée. Nous vous assurons de notre plus vif engagement au service de la gestion durable de notre beau village de Manspach. A quelques semaines de la nouvelle année, toute l'équipe vous souhaite de joyeuses fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

Revenons sur cette année 2014 où le recensement auquel vous avez participé fait apparaître une population de 560 habitants qui traduit une progression régulière sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à la création de lotissements communaux, et c'est tant mieux. La mise en œuvre de la nouvelle loi ALUR, qui restreint l'extension des villages vers leur périphérie pour épargner les espaces naturels et agricoles, va tout à fait dans le sens de notre Plan Local d'Urbanisme. qui n'aura aucun problème à s'intégrer dans la planification du foncier à l'échelle intercommunale.

2014 aura vu l'aboutissement des 9 mois de travaux de restauration et d'aménagement énergétique de la mairie, mais également de la 1^o tranche de l'effacement des lignes aériennes d'électricité basse tension, haute tension et téléphone. La 2^{ème} tranche devant être réalisée en 2015.

2014 aura également été l'année de la mise en œuvre de la « Réforme scolaire », réforme urgente et nécessaire, tant le fossé éducatif se creuse avec la plupart de nos voisins européens. Bien que je ne sois pas toujours d'accord avec la façon dont cette réforme est mise en œuvre, tant s'en faut, je considère que le fait de bouger et de changer, vaut beaucoup mieux en soi, que la sclérose de l'immobilisme qui devenait progressivement la règle pour satisfaire certains intérêts catégoriels, certaines habitudes de confort futiles, portées par une société consumériste fort peu motivée dans ses principes, par la réussite éducative des enfants. A Manspach le défi a été relevé, le personnel nécessaire aux TAP a été recruté, le local d'activités complémentaires a été réalisé sous forme d'un « Espace rencontre » sous la mairie, et la fréquentation de ces nouvelles activités par les élèves dépasse de loin les résultats enregistrés par ailleurs. Maintenant que la réforme est lancée, j'espère simplement qu'elle va s'améliorer, s'amplifier, s'accélérer au bénéfice de nos gamins et d'eux seuls. L'école est la seule priorité qui vaille pour réussir demain en terme de citoyenneté et d'innovations économiquement, environnementalement et socialement pertinentes.

Pour le reste, nous allons faire en sorte qu'à Manspach les choses se passent bien, tout en répondant aux efforts demandés par l'Etat pour consolider le redressement de l'économie de notre pays, mais en poursuivant également, dans les limites du raisonnable, les investissements nécessaires à la vie locale de Manspach, ainsi qu'au maintien du tissu économique et de l'emploi dans notre Sundgau. Il ne fait plus aucun doute que la mise en route de la réforme territoriale décidée par l'assemblée nationale en 2008 est en train de modifier de fond en comble notre paysage socio-administratif, ainsi que notre quotidien. Après 30 années dans les nuages de la facilité de l'habitude, de l'insouciance et de l'irresponsabilité, les Etats se trouvent dans l'obligation de revenir brutalement sur terre et d'éponger les dettes du passé, quelle que soit leur couleur politique. A l'heure où la pauvreté dépasse 15% en Allemagne, 14% en France, et 13,3% en Suisse, nous voyons bien que nous sommes tous sur le même bateau, et que l'heure du changement radical de cap a sonné. Cet changement est en marche et nous impose de nouveaux chemins.

En entrant dans l'incontournable mise en œuvre de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de l'agro-écologie, et de la finalisation de la réforme territoriale, nous allons à la rencontre de nouvelles orientations, de nouvelles technologies, de nouvelles économies, de nouvelles formations, de nouveaux partenariats, de nouvelles priorités, de nouvelles découvertes, de nouveaux emplois, et surtout de nouvelles habitudes. C'est ce virage que les réformes, le climat et la planète, nous invitent à prendre le plus rapidement possible. C'est le virage du renouveau et de l'espoir d'un avenir innovant et créatif. Malgré les difficultés, osons le négocier ensemble !

Vive Manspach et Bonnes Fêtes à tous.

Dany DIEMANN



ETAT CIVIL 2014

ILS SONT ARRIVES ...



- ◆ **DE SA Mathis né le 12/02/2014**
fils de Cédric DE SA et de Aurélie, Hélène, Eugénie SCHOENIG
- ◆ **GENTZBITTEL Lylia, Michelle, Nicole née le 16/03/2014**
fille de Franck, Jean-Pierre, Louis, Emile GENTZBITTEL et de Laetitia, Michelle LAMBING
- ◆ **DEPRAD Ambre, Pierrette, Lili née le 07/04/2014**
fille de Jean-Baptiste, Paul, Maurice DEPRAD et de Céline, Marie Bouvier
- ◆ **ARSLAN Ethem, Talha né le 17/06/2014 et**
- ◆ **ARSLAN Eymen, Asaf né le 17/06/2014**
fils de Muhammet, Can ARSLAN et de Serap GÜLTEKIN
- ◆ **ARSLAN Ayse-Erva née le 04/11/2014**
fille de Ibrahim, Ethem ARSLAN et de Sevda ÖGE
- ◆ **REMUND Mélusine, Carine, Caroline née le 11/10/2014**
fille de Christophe, Georges, Albert REMUND et de Caroline, Michelle, Jacqueline GANTZER

ILS SE SONT UNIS ...



- ◆ **DIETMANN Laurent, Philippe et MILOSCH Kristina, Marie**
mariage célébré le 07/06/2014
- ◆ **HAEBIG Nicolas et GESSER Marie**
mariage célébré le 13/09/2014
- ◆ **MOROSINOTTO Michaël, Victor et JASINSKI Marlyse, Claude**
mariage célébré le 04/10/2014
- ◆ **DIETSCH Éric, André et RONDEAUX Béatrice, Marie-Thérèse, Marthe**
mariage célébré le 11/10/2014

ILS NOUS ONT QUITTES...

- ◆ **KOHLER Philippe décédé le 18/02/2014**
fils de Claude et Jeanne KOHLER
- ◆ **SCHIRMER Marianne décédée le 22/03/2014**
veuve de Camille HAGMANN
- ◆ **BARBOSA DE SA Antonio décédé le 04/05/2014**
époux de Françoise, Jacqueline BLONDE
- ◆ **GANGLOFF Carmen, Yvonne décédée le 03/07/2014**
maman de Anne BERGER
- ◆ **GSCHWIND Gustave, Georges décédé le 08/09/2014**
veuf de Irma, Cécile IFFENECKER
- ◆ **GRETER Justine, Marie-Thérèse décédée le 06/10/2014**
épouse de Achilles, Auguste, Albert HAENNIG

SINCERES CONDOLEANCES



Mme GERMAINE LEBUS a fêté ses 100 ans



Germaine LEBUS est née le 26 Janvier 1914 à Illfurth, sa famille vint s'installer à Retzwiller où le père, Léon BAU-HOLZER travaillait à la tuilerie Gilardoni. Après sa scolarité, Germaine prit le chemin de cette même usine. Elle rencontra René LEBUS de Manspach, et ils se marièrent le 8 juillet 1935. Le jeune couple s'installa à Retzwiller.

En 1936 René est embauché à la SNCF et Germaine va travailler à la laiterie Arnold de Dannemarie. En 1942 le couple s'installe à Dannemarie. Ce n'est qu'en 1964 que la famille emménage dans la maison familiale de René à Manspach avec ses deux enfants Paulette et Jean-Marc.



Le 20 juillet 1995, Germaine et René eurent la joie de fêter leurs noces de diamant.

Au jour de ses 100 ans elle se trouva entourée de ses six petits enfants, de ses douze arrière petits enfants et de son arrière-arrière petite fille Léna.



17 MAI 2014



R.P.I. ALTENACH-MANSPACH



Le fonctionnement de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal a connu en cette rentrée scolaire une légère modification puisque la classe se fait désormais le mercredi matin et non plus le samedi. Les 75 élèves continuent à bénéficier de conditions de travail agréables au sein des trois classes réparties entre les deux villages grâce notamment au soutien des communes et de l'association TREMA.

La classe de maternelle se situe à Altenach et accueille les 23 enfants de petite, moyenne et grande sections. Dans son travail quotidien, l'enseignante Sylvie PHILIPP est aidée par Isabelle MUNCH et Ida VIRON (à mi-temps). Les locaux

de l'école maternelle ont été entièrement rafraîchis cet été avec de nouvelles peintures et du nouveau mobilier permettant de ranger le matériel et de garantir la sécurité des élèves.

Manspach accueille les deux classes élémentaires. Les 25 élèves de CP et CE1 sont pris en charge par Alexandra FRIEH et le directeur, Régis SCHIFFMACHER, travaille avec la classe de CE2-CM1-CM2 composée de 27 élèves. Ida VIRON intervient également deux matinées par semaine. La principale nouveauté sur ce site, c'est la mise en place, par la commune de Manspach, des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) qui se déroulent tous les jeudis et vendredis soirs durant une heure. Tout au long de l'année, une trentaine d'élèves participeront à ces activités encadrées par deux agents contractuels recrutés par la commune,



chargés de mission d'animations pédagogiques, culturelles, artistiques et sportives.

Comme tous les ans, l'ensemble des élèves de notre école participera à des sorties culturelles et à diverses rencontres sportives. Cette année scolaire sera donc à nouveau bien remplie pour les enfants !

Le personnel et les élèves de l'école vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2015.



Régis SCHIFFMACHER

ASSOCIATION TREMA

TREMA, Tous Réunis pour l'École de Manspach Altenach, l'association de parents bénévoles oeuvre pour offrir plus de sorties et de moments magiques à tous les enfants de l'école. Mais pas seulement; TREMA, à travers les diverses manifestations qu'elle organise, permet à tous les enfants, parents, grands-parents, enseignants de venir partager un moment de convivialité et d'échanges.



Nos petites têtes blondes
ne manquent pas d'imagination.

Une citrouille, quelques morceaux de bois
et voici un camion de débardage.

Ainsi comme à l'accoutumée, le vendredi 17 octobre, a eu lieu la traditionnelle fête d'automne. Nous nous sommes tous réunis pour fêter l'automne et le début de cette nouvelle année scolaire. En véritables artistes, les élèves ont laissé s'exprimer leur créativité. Les enfants n'étaient pas les seuls, Alexandra a réalisé de magnifiques tatouages et un papa s'est même essayé au maquillage! Grâce à l'investissement de chacun, cette fête a été une véritable réussite.



A la fête d'automne, tous
participent, les
petits comme
les grands...

Mais l'année scolaire ne fait que commencer, les bénévoles de TREMA réservent aux élèves d'autres moments magiques: Saint Nicolas, l'après-midi récréative de Noël, la kermesse, etc....

Nous tenons à remercier les communes d'Altenach et Manspach pour leur soutien, Alexandra Gschwind, l'entreprise DRAY PAYSAGE pour la réalisation du décor mais aussi toutes les personnes qui participent à nos manifestations et nous permettent de récolter des fonds pour les enfants.

Grâce au soutien de tous, l'association TREMA a pu verser au RPI 3 000 € pour l'année scolaire 2013-2014. Et en ce début d'année scolaire, l'association a décidé de verser 4 000 €.

Nos prochains rendez-vous : le loto le 21 mars 2015 et la kermesse le 20 juin 2015.

Venez nombreux, prévenez vos Amis!

La Présidente, Sandrine BRUN.



Cette année, une nouveauté, l'atelier Tatouages éphémères proposé par Alexandra.

La bibliothèque se multiplie...

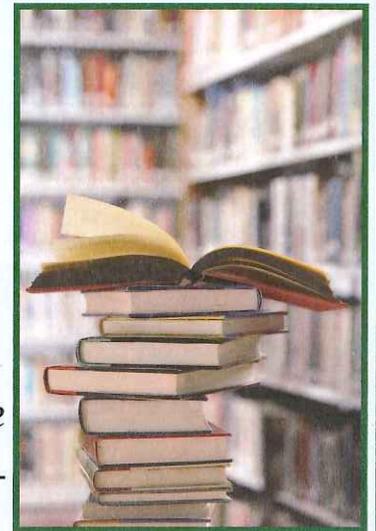
Comme vous le savez sans doute, la bibliothèque, située dans la cour de l'école, est ouverte chaque lundi soir de 18.30 à 20.00 h.

Depuis quelques années déjà, elle se déplace une fois par mois à l'école d'ALTENACH pour permettre aux enfants de l'école maternelle d'emprunter un ouvrage. L'école élémentaire quant à elle traverse la cour une fois par mois elle aussi.

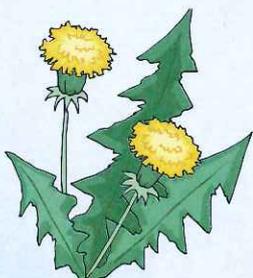
Elle se déplace depuis plusieurs mois au marché, chaque dernier samedi du mois de 14h à 17h. Ainsi si vous ne pouvez vous déplacer le lundi soir il est possible de venir le samedi du marché emprunter gracieusement un ouvrage que vous rapporterez la fois d'après.

L'association Interlude rappelle qu'outre la bibliothèque et le marché, elle propose une activité sportive le mardi de 18.00 à 19.00 pour les seniors et de 19.30 à 20.30 pour tous.

Renseignements M. MONNOT 03.89.07.28.10 ou Mme ESPANA 03.89.07.27.82



PROPRE, SÜFER, SAUBER...



Le paysage auquel rêve une abeille, un oiseau, un lièvre, une grenouille, un chevreuil, un champignon, ou un homme qui aime la nature, est bien loin des standards vantés par les magasins spécialisés en espaces verts qui proposent au nom de la « propreté », des anti-herbes (herbicides), des anti-limaces (nématocides), des anti-corbeaux (corvicides), des anti-taupes (Taupicides), des anti-insectes (Insecticides), des anti-champignons et mousses (fongicides) etc.... « cide » vient du latin « caedere » qui veut dire tuer.

Ces produits sont donc des tueurs chimiques de synthèse, qui tout seuls, ou mélangés les uns aux autres, constituent des cocktails mortels qui contaminent l'eau que nous buvons, l'air que nous respirons, les aliments que nous ingérons... ils deviennent alors « **homicides** » par cancers, et maladies neurologiques (Parkinson, Alzheimer etc...) sans oublier bien sûr leurs impacts déclenchant des malformations fœtales.

Le prix sanitaire à payer pour le « Propre » ou le « Süfer » chimique est tout simplement exorbitant. La présence de quelques herbes folles çà et là, ou de quelques petites taches sur les fruits et les légumes, est plutôt rassurantes pour ce qui concerne notre santé et celle de la nature.





ZÉRO PESTICIDES



MANSPACH



HEIDWILLER



ALTENACH



FRIESEN



DANNEMARIE

A Holtzheim, le 22 Octobre 2014, la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, accueillent les représentants de toutes les communes alsaciennes qui ont décidé de ne plus empoisonner l'environnement et les habitants avec des désherbants et des substances insecticides de synthèse. De grandes villes ont aujourd'hui franchi le pas comme Strasbourg et Huningue notamment. **Aujourd'hui 214 communes Alsaciennes se sont engagées à supprimer ces toxiques cancérigènes des espaces publics.** Pour ce faire, elles ont signé un contrat d'engagement auprès de la Région Alsace et de l'Agence de l'eau, où, en plusieurs étapes elles s'obligent à atteindre l'objectif « **Zéro pesticides** ». Cet engagement est suivi par une commission de contrôle qui annuellement vient dans ces communes pour constater l'état d'avancement de la démarche (Contrôles des ateliers municipaux d'entretiens, prélèvement de sol et de végétaux séchés, inspection des espaces entretenus etc...). Lorsqu'il est constaté que les communes ont commencé leur action Zéro phyto en protégeant en priorité les zones sensibles elles se voient attribuer une distinction et reçoivent un panneau « Commune Nature » avec 1 libellule. Si elles poursuivent leurs progrès elles reçoivent une libellule supplémentaire. Et lorsque le Zéro Pesticide est atteint elles ont droit à trois libellules. Dès lors les contrôles annuels se poursuivent, et les communes qui maintiennent le niveau reçoivent un diplôme de confirmation chaque année, c'est le cas de Manspach et ses 3 libellules. La loi sur la biodiversité, interdit à toutes les collectivités, l'usage des pesticides et désherbants à partir du 1^{er} Mai 2016. Selon cette même loi, en 2022, la vente des pesticides aux particuliers sera interdite. Pour les professionnels agricoles, des règlements spécifiques draconiens seront édictés. Lors de cette manifestation, Altenach, Friesen et Dannemarie ont rejoint Manspach et Heidwiller en contractualisation « Zéro phyto ». Bienvenue au club !

Moins de cancers, d'allergies et de syndrome de Parkinson. Davantage d'abeilles d'insectes butineurs, d'oiseaux et de poissons. Voilà l'enjeu aujourd'hui scientifiquement établi. Pour en savoir plus sur les dangers des pesticides www.generations-futures.fr/

Protégez-vous ainsi que vos proches en réduisant et en supprimant chez vous l'usage des pesticides et désherbants de synthèse de type « Round Up ».



11 Novembre



Noël Municipal 2013

2013



Décembre 2013



2014 EN IMAGES



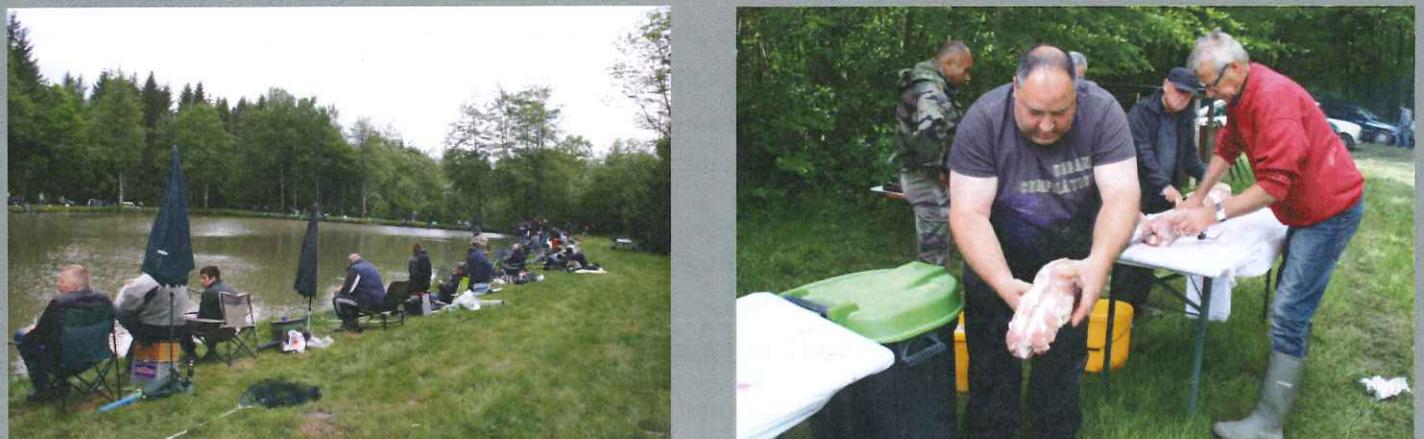
23 Mars 2014 : LES POMPIERS A L'ECOLE POUR FAIRE APPRENDRE LES GESTES QUI SAUVENT



12 AVRIL 2014 OPERATION HAUT-RHIN PROPRE



11 MAI 2014 : PÊCHE A LA TRUITE





ADMINISTRATIVE



POT DU NOUVEL AN

18/01/14



Elections municipales 23/03/14



«...ons réussir demain »

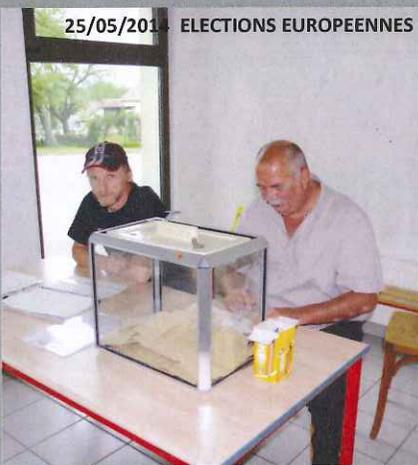


Marché fermier et bio tous les derniers samedis du mois 14h30- 17 h30



...HMITT ELU PRESIDENT DE LA C.C.P.A.

24/04/2014



25/05/2014

ELECTIONS EUROPEENNES



LE 7 JUIIN LE MAIRE MARIE SON FILS LAURENT AVEC KRISTINA



5/08/2014 PREPARATION ET SECURISATION DU CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES



...TAGE DE LA LIGNE HAUTE TENSION

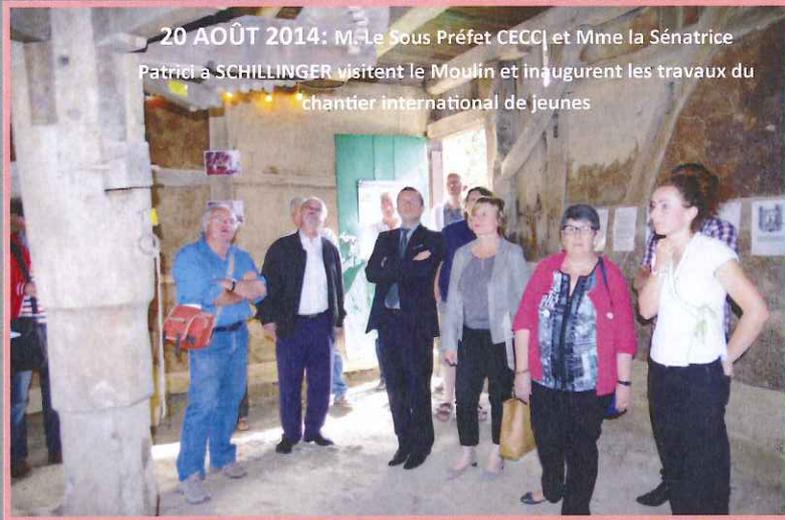




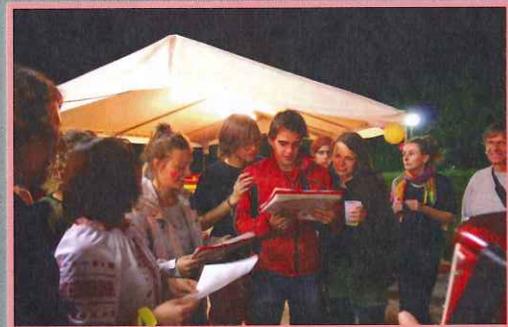
28 JUN 2014 FÊTE DE L'ETE



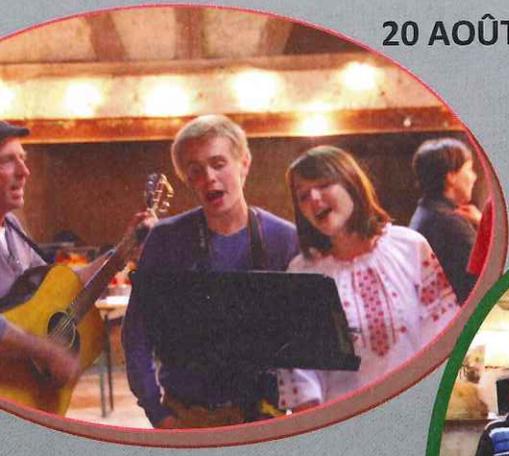
3 Août TOUR D'ALSACE



20 AOÛT 2014: M. Le Sous Préfet CECCJ et Mme la Sénatrice Patricia SCHILLINGER visitent le Moulin et inaugurent les travaux du chantier international de jeunes



20 AOÛT 2014



te des saveurs d'ailleurs, et
sons qui viennent du cœur.

vous tous les jeunes venus de
d'Allemagne, d'Espagne,
que, d'Ukraine, de Rus-



ur la rénovation de notre
Merci à la maison de la

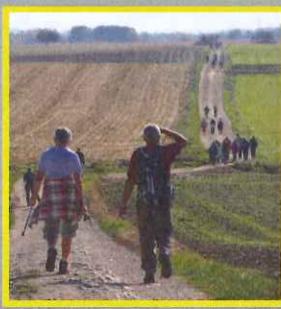


Octobre 2014 Fête Patronale



3 OCTOBRE 2014





LE 2 NOVEMBRE 2014 Marche populaire 22° au soleil, pas de vent, 1359 marcheurs!



De souvenir de Manspachois, jamais au grand jamais, nous n'avions eu un « Week End » de la Toussaint aussi ensoleillé et aussi chaud. Jamais personne n'aurait pensé que 1360 personnes se seraient donné rendez-vous à la marche populaire de Manspach ce 2 Novembre 2014. C'est vrai que le parcours était particulièrement sympathique et que le charme et la poésie de la vallée de la Largue illuminée d'un franc soleil, repoussait agréablement la grisaille et les affres de l'hiver. Mais il est tout aussi vrai que ce raz de marée de marcheurs était logiquement imprévisible pour les organisateurs de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Manspach. Face à ce « Tsunami », ils furent naturellement débordés, mais cela n'enlève rien à cette somptueuse journée qui permit aux participants de vivre une journée exceptionnelle qui leur offrit sans doute le temps d'apprécier dans une plaisante dimension, les conséquences imprévisibles du réchauffement climatique. Il y a fort à parier que les prochaines manifestation de cette évolution climatique, seront sans doute moins agréables à vivre que cette mémorable marche populaire du 2 /11/2014.

MANSPACH SUR LE CHEMIN DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE



DU XX^e SIECLE



AU XXI^e SIECLE

Notre village de Manspach a commencé à franchir le pas de la transition énergétique, en faisant le nécessaire pour réduire les rejets de CO₂, et lutter contre le dérèglement climatique qui menace à terme tous les organismes vivants de la planète et notamment l'humanité.

En s'inscrivant résolument dans un schéma de développement durable, le Conseil Municipal compte bien contribuer à l'indispensable changement qui nous permettra d'innover, de stimuler les secteurs de recherche et développement, de développer de nouvelles technologies, d'initier de nouveaux emplois, et de montrer le chemin dans lequel les entreprises locales trouveront enfin un nouveau souffle, à condition qu'on leur donne cette possibilité et qu'elles acceptent toutes de se remettre en question, au même titre que les citoyens.

Que ce soit le chantier de l'Eglise ou celui de la Mairie, nous avons eu à faire à des entreprises remarquables qui ne demandent qu'à évoluer vers les nouvelles technologies, que ce soit le photovoltaïque, la clim adiabatique, les indices d'étanchéité à l'air Q4 ou Q50, les peintures non rémanentes, les flux modulés, les leds intermittents, la nappes phréatique artificielle avec puits canadien hydraulique, l'auto consommation de l'énergie électrique produite etc... il faut se rendre à l'évidence que nous disposons régionalement d'entreprises exceptionnellement compétentes, dont les moyens sont aujourd'hui, largement sous sollicités. Bravo les entreprises ! Vous avez fait du super boulot. Merci à vous!



Techno-
chape

Schwob BTP /Bois Traubach

BADER Hésingue

ORMES Belfort

GRETER Chauff/Sani

PARELEC Walheim

MAMBRE Altkirch



Burnhaupt

AXIOME Solaire Aspach

Mauchamp Test Etanch

CYBRAT/ING. Danne.

MULTISOLS Colmar

M.D. Ebenisterie Traubach/H.

COUV/ZING MOREL Besson.

Grâce à ce que rapporte la centrale photo voltaïque de l'Eglise St Léger (entre 22 000 et 25 000 € /an selon ensoleillement) ainsi que les subventions du Conseil Général de la Région Alsace et d'ERDF Alsace, la commune de Manspach a eu la chance de pouvoir se lancer dans la transition énergétique, et de disposer aujourd'hui d'une mairie restaurée, à énergie positive, c'est-à-dire une mairie dont les coûts de fonctionnement énergétiques sont nuls grâce à la production électrique mixte des panneaux photovoltaïques de sa toiture, mais surtout grâce à la conception ultra-moderne du bâtiment dans les domaines de l'étanchéité, de l'isolation thermique, de l'usage de technologies à très basse consommation, et de la mise à profit de l'auto consommation de l'énergie électrique produite pour la régulation thermique. Au nom du Conseil municipal, je tiens aujourd'hui à remercier M. L'Abbé Raymond Ruhlmann, Messieurs Lucien WIRA et Joseph Schwob, qui ont accepté au niveau de l'Eglise St Léger, de faire équipe avec la municipalité pour s'inscrire résolument dans la modernité de ce projet « Osé », mais « Gagnant/gagnant » que M. le Maire leur proposait en partenariat avec le soleil. Entre le début des travaux sur l'Eglise en Octobre 2010, et la réception des travaux de la mairie le 14 Novembre 2014, il aura suffi de 4 années pour réussir cette gageure sans aucun impact sur la fiscalité locale.

Si le champ des possibles a été ouvert par l'entente entre les acteurs locaux, la faisabilité technique n'a pas été une mince affaire, et il convient de remercier particulièrement: M. Dominique MILANO (CYBRAT ingénierie), M. KIHN Architecte DPLG, M. SCHLIENGER (Bureau d'Etude), M. MEYER (INOTECH), M. HAMWI (Alsace Bureau d'Etudes), M. PENIN et LECLERC (DEKRA) et M. Gauthier PERRIN (Région Alsace).

PERSPECTIVES 2015

CONTEXTE : Le chantier de la mairie s'est exactement déroulé dans le format de ce qui était prévu de très longue date, techniquement et financièrement. Il n'y a donc pas de surprises, et le cadre budgétaire est parfaitement respecté. Cela permet d'ores et déjà d'assurer que les taux de la fiscalité locale n'évolueront pas en 2015. Si le socle du financement du projet « Mairie » était défini, assuré, et bouclé de longue date, la commune ne dispose pas des mêmes assurances pour les projets à venir puisque l'Etat nous a informé que jusqu'en 2017, les dotations d'Etat aux communes allaient être sérieusement réduites, avec toutes les conséquences que cela va avoir sur nos traditionnelles variables d'ajustement. A la date de rédaction du bulletin nous n'avons aucune donnée sur nos ressources d'Etat pour 2015. Si le budget prévisible de fonctionnement ne pose pas de problème, il est aisé de comprendre que l'ajustement budgétaire que nous imposera la réduction des dotations d'Etat définira le contenu de l'enveloppe destinée à la suite de l'aménagement du village. Il est hors de question de chercher une compensation de ces réductions par l'augmentation de la fiscalité locale. Il convient d'ajouter à cela que nos partenaires financiers que sont le Département, la Région et l'Agence de l'eau Rhin Meuse, sont eux aussi soumis par l'Etat à de sérieuses réductions qui seront naturellement répercutées sur les subventions attribuées aux collectivités et notamment aux communes. Je pense qu'il est nécessaire d'attendre le mois de Mars 2015 pour commencer à voir la largeur ou l'étroitesse du chemin qui nous sera tracé par les instances supérieures pour organiser nos investissements à venir. La plus extrême prudence est de mise.

PREVISIONS: Cette réduction prévisible de notre voilure d'investissement devrait néanmoins nous permettre de réaliser en 2015:

1° La 2° des 5 tranches d'enfouissement des réseaux aériens, pour éviter à la commune de Manspach les futures conséquences funestes de l'émergence de phénomènes climatiques de plus en plus violents. D'autant plus que nous continuons à bénéficier des aides du Syndicat Départemental d'Electricité, qui est alimenté par la taxe perçue sur l'électricité vendue. Les aides du syndicat versées à la commune oscillent entre 40 et 70 % du montant H.T. des travaux.

2° L'aménagement intérieur nécessaire (Peinture.) des 2 salles de classe pendant les vacances d'été.

3° L'étude et l'aménagement d'un dispositif de ralentissement des véhicules dans la rue du moulin avec ses 6500 véhicules/jour.

En fonction des évolutions, cette amorce de programmes, pourra être revue au courant de l'année.

PROSPECTIVES:

Notre station d'épuration a déjà 20 ans. La progression de la population alliée à la vétusté de l'ouvrage, impose une mise à niveau de l'ensemble, pour rester dans les normes des critères d'épuration, pour gagner de la capacité de traitement, et pour se caler sur les nouvelles exigences en matière d'assainissement des Eaux Résiduaires Urbaines. L'année 2015 va être mise à profit pour mettre ce projet sur les rails au plan prévisionnel et technique. Cela ne mange pas de pain.

SECRETARIAT : DE MI-TEMPS A TEMPS PLEIN:

- ♦ Aujourd'hui le secrétariat de la mairie de Manspach est assuré par Mme GARDELLA sur un poste à mi-temps (17,5 heures /semaine.), dont 9 heures de permanence pour l'accueil du public. Compte tenu de la multiplicité croissante des tâches qui vont du courrier à la gestion comptable, à l'état civil, à la préparation des réunions, à la gestion du personnel, en passant par la gestion du R.P.I. l'organisation des élections, la gestion de la chasse, l'archivage, la communication etc..., une commune comme Manspach devrait disposer au minimum d'un poste à plein temps ou de 2 mi-temps. C'est aujourd'hui le cas de toutes les communes du canton de + de 500 habitants, sauf Manspach. Le nécessaire sera fait pour qu'il en soit ainsi avec 2 mi-temps à partir du mois de Janvier.

INFOS DU CHEF DE CORPS



Le bulletin communal est l'endroit idéal pour faire passer des informations relatives à la vie quotidienne de chacun. Aujourd'hui c'est M. Pascal BRAND, Chef de Corps du CPI de Manspach qui vous informe sur l'évolution des directives relatives à la sécurité civile.

1) **Les interventions non urgentes (ex. nids de guêpes, débouchage de canalisations privées, etc.)** ne sont plus prises en charges par les sapeurs-pompiers, veuillez SVP vous adresser à un prestataire privé (voir pages jaunes de l'annuaire téléphonique) :

Ex. pour les nids de guêpes : DKM 28 rue de la Plaine à Pfastatt Tel. 06 71 55 51 90 (www.dkmexperts.fr)

Le tarif des nids de guêpes urgents (ex. devant la fenêtre d'une chambre d'un enfant allergique), est fixé à 70€ pour un forfait de 2 heures.

2) **La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée dans tous les logements.** C'est un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

Lorsque vous achetez votre détecteur, vérifiez bien qu'il est conforme à la norme NF EN 14604 (cela doit être inscrit sur le détecteur, ainsi que le nom et l'adresse du fabricant, la norme de référence, la date de fabrication ou le numéro de lot).

Le sigle CE doit être visible sur l'emballage. Préférez les détecteurs qui possèdent la marque NF, qui vous assure un meilleur suivi de la qualité. Il doit comporter un bouton test, des instructions à l'attention des utilisateurs.

Vérifiez d'avoir les piles correspondantes (un signal spécifique indique la faiblesse des piles)

Vous devez vous conformer à cette obligation avant le 8 mars 2015.

Le détecteur est à placer en partie supérieure (au plafond ou à défaut en partie haute de la paroi verticale) dans ou près des chambres, dans le couloir menant aux chambres, à distance des sources de vapeur ou de fumée telles que salle de bains cuisine ou garage. Il est recommandé de fixer un détecteur par niveau.

Celui-ci vous permet d'éviter des drames comme le Sundgau vient d'en connaître.

Merci d'avance

Pascal Brand



LA GUILLOTINE DU PONT DE MANSPACH

Depuis plus de 20 ans la municipalité de Manspach s'emploie à réclamer une liaison « Piétons cyclistes » sécurisée entre Manspach et Dannemarie. Dans le bulletin de Décembre 2013 était relaté l'accident particulièrement grave survenu à un cycliste en franchissant le pont de la Largue. Aujourd'hui le Maire de Manspach est particulièrement ravi de constater qu'une pétition citoyenne circule enfin pour réclamer une sécurisation de cet axe et permettre aux Manspachois de rejoindre en toute sécurité, la piste cyclable, la Gare, ou les services dannemariens. Bien que le Conseil Municipal de Manspach ait invité et reçu M. Premersdorfer en 2003, et M. Mumbach en 2008, pour leur faire part de ses doléances et solliciter leur engagement, rien n'a bougé. De même il a été demandé au Conseil Général de régler ce problème le plus rapidement possible, plutôt que de nous imposer des projets routiers ruineux et inutiles que nous ne voulons pas. Rien n'y a fait.

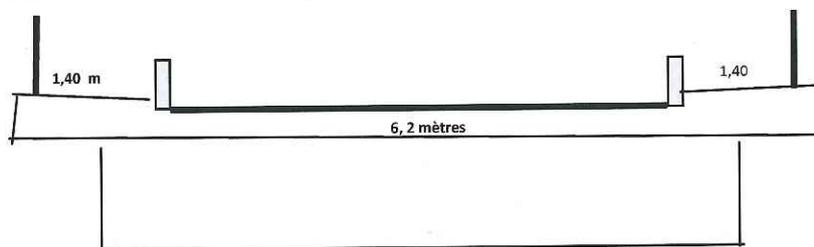
Aujourd'hui, à l'approche des élections cantonales du mois de Mars 2015, les choses semblent frémir... la cellule technique du Conseil général est venue sur place avec ses ingénieurs, accompagnée de M. le Conseiller Général WITH. Le Maire de Manspach a profité de l'occasion pour participer à la mise à plat du problème et proposer un certain nombre de souhaits formulés par le Conseil municipal et la population. Le Conseiller Général a demandé à ses services de présenter et de chiffrer un projet allant dans le sens des doléances présentées. Il a été assuré que ce projet fera l'objet d'une réunion en mairie de Manspach dans les 3 prochains mois, et qu'il fallait que ce projet se réalise.

Il semblerait que l'on s'oriente vers un appareillage spécifique du pont de la Largue permettant de disposer de cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes

Les ingénieurs travaillent sur 2 options:

- 1° Un cheminement sécurisé sur la partie droite du pont en allant vers Dannemarie
- 2° Deux cheminements sécurisés sur les deux côtés du pont.

Voilà où nous en sommes. Les prochaines semaines nous permettrons sans doute d'y voir plus clair, car la guillotine routière du pont de Manspach doit absolument être effacée avant qu'elle ne tue.



CONTOURNEMENT ROUTIER DE DANNEMARIE: Les propriétaires ayant majoritairement refusé de céder leurs terrains, il est demandé à la commune de Dannemarie de céder 2 ha. Cèdera, cèdera pas....le C.M. de Dannemarie tient toutes les cartes.

Par ailleurs, l'enquête publique « Loi sur l'eau » sans laquelle le projet ne peut pas se faire, n'a toujours pas eu lieu. Dès qu'elle sera soumise à consultation du public, la Commune de Manspach déposera les objections qui s'imposent en terme d'inondabilité, par rapport à la rizosphère. Les particuliers seront également appelés à donner leurs avis.

Lorsque l'on constate aujourd'hui le lamentable saccage environnemental induit par le contournement de Retzwiller, et que l'on constate surtout que l'arrêté préfectoral lié à l'ouverture de cette voie n'est toujours pas respecté, il y a de sérieuses questions à se poser quant à l'efficacité de la Police de l'Etat qui ne parvient pas à faire respecter par le Département, les ordres de M. Le Préfet.

Pour l'instant le projet est loin d'être réalisé malgré les fouilles archéologiques.

INONDATIONS

Cette page d'histoire nous remet en mémoire, le fait que par le passé, les soucis d'aménagement hydrauliques n'étaient pas minces, et que les problèmes d'inondation induits, étaient déjà pris en compte. L'augmentation des fréquences et des intensités d'inondation dans toute l'Europe, nous oblige à nous poser des questions sur la situation de Manspach face à l'occurrence de tels phénomènes.

Manspach est placée dans la vallée de la Largue, et bizarrement ce n'est pas du côté de la Largue que les problèmes sont les plus avérés, sauf dans le cas où pour une raison imprévisible les 2 arches du pont de la Largue venaient à être obstruées par des embâcles et également dans le cas où le contournement routier de Dannemarie venait à être réalisé induisant une réduction du chenal de la zone inondable se trouvant immédiatement à l'amont du viaduc et menaçant directement notre station d'épuration.

Par contre nous oublions trop facilement la présence de la Rigole qui constitue un cours d'eau suspendu au-dessus du village. Cours d'eau qui par ailleurs dispose d'une pente extrêmement faible, et qui du fait de l'excédent de nutriments azotés ou phosphatés qu'elle charrie, est massivement encombrée d'algues qui ralentissent notablement l'écoulement. Par ailleurs 80% des déversoirs ne sont plus opérationnels suite aux remembrements. En plus d'une partie des eaux de la Largue, cette Rigole reçoit les eaux qui ruissellent de l'ouest sur une surface de 12 km² soit 12 000 000 de m². Dans l'hypothèse d'un évènement climatique qui donnerait 100 mm de pluie au m² par 24 heures, la rigole avec ses 3 m de large aurait la lourde tâche de transiter des volumes voisins de 1 000 000 de m³ en 24 heures, ce qui est hydrauliquement impossible. Il est vrai qu'aujourd'hui nous n'avons jamais dépassé 70mm/m²/jour, mais nous n'oublions pas que dans les années 80, la Rigole suite à un orage et à la chute d'un arbre, a débordé, dévalé vers le bas du village, et totalement inondé la rue du viaduc et surtout la rue du Moulin. Aujourd'hui des schémas sont en cours et des aménagements sont prévus par VNF et l'Etat pour atténuer ce risque sur Strueth, St Ulrich, Altenach, Manspach et Retzwiller, et un Plan Communal de Sauvegarde est à l'Etude. Soyons vigilants.

Heureusement, notre vallée dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, et d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui interdit notamment:

1° Toute construction d'habitat ou commerciale dans les zones inondables

2° La construction de nouveaux étangs de plus de 10 ares. Il en existe déjà 800 sur le bassin versant de la Largue, et leur impact en période d'étiage aussi bien qu'en période de crue est particulièrement sensible. L'étang lorsqu'il est plein, est un espace rendu imperméable qui contrairement aux prés et aux champs ne retient pas l'eau qu'il reçoit et la rejette directement dans le milieu naturel où il aggrave la crue. En été c'est le contraire, il retient l'eau des sources et il les évapore. Sur le bassin versant de la Largue, les étangs, en été, évaporent 130 litres/seconde (*Etude TEMCIS/RIVES ENVIRONNEMENT*) alors que le débit inter annuel de la Largue n'est que de 550 litres/seconde.

Ils conseillent également:

1° D'éviter au maximum l'imperméabilisation des sols, et la canalisation directe vers les cours d'eau

2° De maintenir en herbe tous les espaces qui sont soumis à inondation en bord de cours d'eau.

3° De ne plus construire à moins de 10 mètres des cours d'eau.

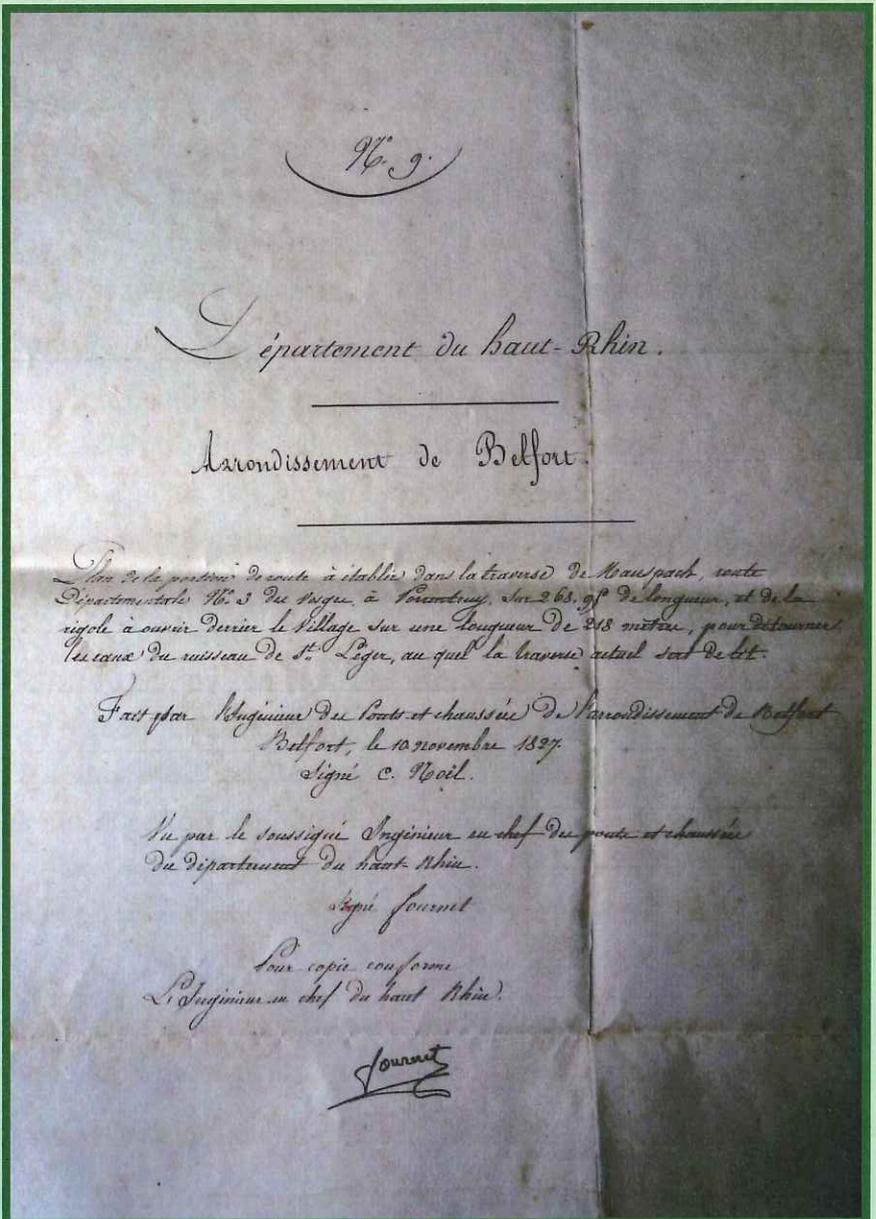
Les inondations ne relèvent pas que du fatalisme, mais très souvent de l'inconscience ou de la négligence des hommes.

MANSPACH EN 1827

EN 1804, Napoléon signa le décret décidant la réalisation de la Rigole de la Largue. Il faudra attendre le 28 Mars 1834 pour assister à son inauguration à 15h40.

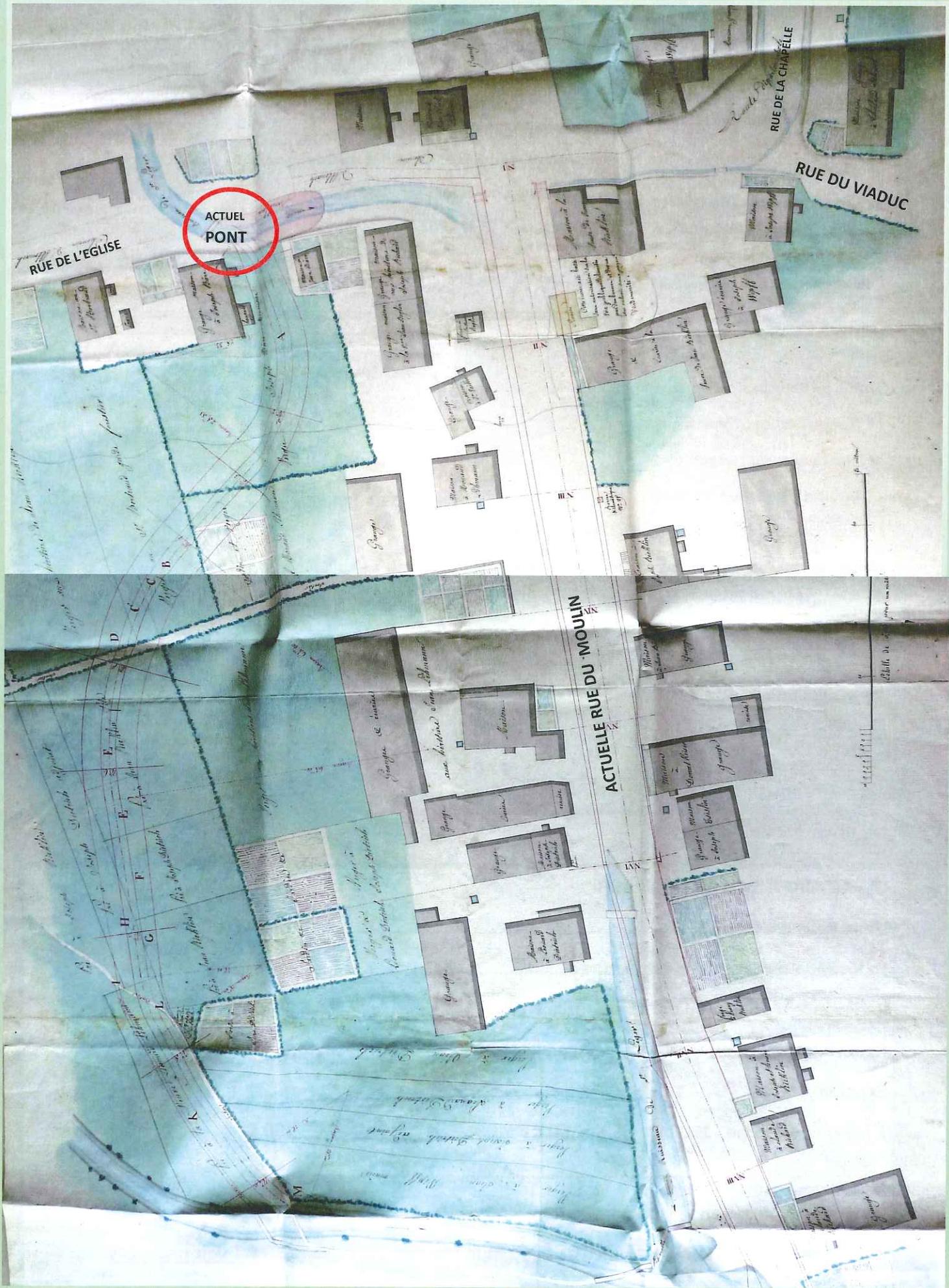
Cet ouvrage de 14,3 km de longueur vit sa réalisation émaillée de nombreux problèmes. La révolte des 22 meuniers de la Largue qui se virent privés, par cette opération, d'une part conséquente de l'alimentation en eau de leur moulin, se traduisit par des opérations nocturnes de destruction des digues de la Rigole pour que l'eau revienne à La Largue. Cette affaire se termina devant le tribunal par des indemnités de moins value, versées aux meuniers pour leur moulin.

Par ailleurs, les infiltrations d'eau provenant de cette nouvelle RIGOLE, eurent tôt fait de ruiner le soubassement de l'ancienne église de Manspach qui se trouvait dans l'actuel cimetière, de sorte qu'elle se fissura et s'effondra. L'Eglise fut alors reconstruite à l'endroit où elle se trouve aujourd'hui. La Chapelle du cimetière est le seul vestige de l'ancienne église. C'était la sacristie.



La réalisation de cette Rigole eut bien d'autres conséquences étant donné que de nombreux déversoirs et chenaux d'orage furent inscrits dans le territoire foncier de l'époque, et que certains petits cours d'eau se virent attribuer une nouvelle tâche que leur configuration initiale ne leur permettait pas d'assurer. C'est ainsi que le « Krebsbach » de Manspach, se trouva coupé de sa source, et destiné à la récupération des eaux d'infiltration de la Rigole, ainsi que celles de l'un des déversoirs d'orage. Ces nouvelles fonctions ne pouvaient pas être assurées par le lit existant du Krebsbach, et c'est ainsi qu'en 1827 fut décidé le réaménagement de ce cours d'eau dans la traversée de Manspach.

Il est difficile aujourd'hui d'imaginer la présence du Krebsbach dans la rue du Moulin, c'est pourtant ce que nous révèlent les archives départementales et notamment le plan de la page suivante.



L'ENTREE A GUE DANS MANSPACH EN VENANT DE DANNEMARIE EN 1827

SIAEP ALTENACH/MANSPACH

- Composition du Comité Directeur suite aux élections municipales du 23 mars 2014:

MR GONDA René, Président,
 Mr STANTINA Jean-Louis, Vice-Président,
 Mr RICHARD Dominique, délégué de la commune de Manspach
 Mr MOUGIN Sébastien, délégué de la commune d'Altenach

Siège : Mairie d'ALTENACH – 2 rue de la Cure – Tél. 03 89 25 02 54 – E.mail : mairie.altenach@wanadoo.fr

Permanences : Mardi de 18 h à 20 h et Jeudi de 10 h à 12 h.

En cas d'urgence, contacter :

le Président au 03 89 25 00 32 ou

le Vice-Président au 03 89 25 09 08 ou 06 86 76 66 78.

- Travaux de réparation de conduite d'eau :

* Rue du Krebsbach (diamètre 40mm) : 2.009,75 euros

* Rue de l'Eglise : Travaux en cours.

- 2 Dépannages sur télégestion :

* Batterie télégestion réservoir : 328,20 euros

* Comptage distribution Manspach : 204,08 euros

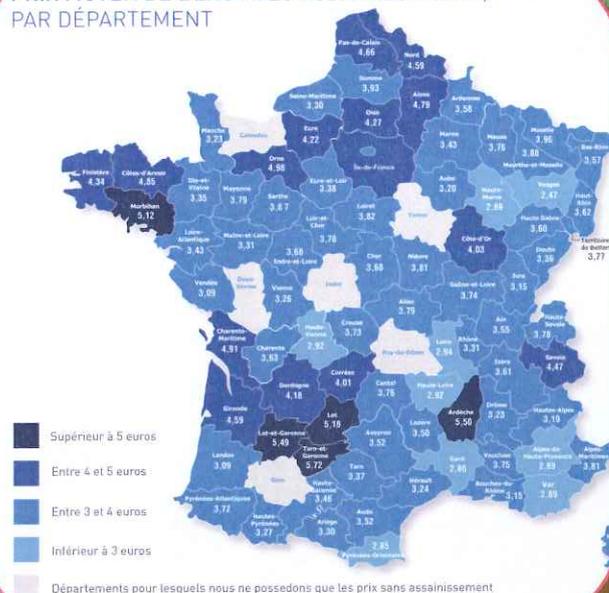
- Nettoyage et vidange du Réservoir le 26 novembre 2014 : 1.140,27 euros (en 2013)

- Vidange des poteaux incendie prévue le mardi 02 décembre 2014.

- Rencontre avec les sapeurs-pompiers de Manspach le 06 juillet 2014 pour un rappel sur le fonctionnement des installations du SIAEP.-

Nombre de nouveaux branchements à Manspach : 2

PRIX MOYEN DE L'EAU AVEC ASSAINISSEMENT, PAR DÉPARTEMENT



MOYENNE HAUT-RHIN: 3,62 €

MOYENNE France : 4,10 €

LA FACTURE D'EAU A MANSPACH:

L'eau vous est facturée:1,50 €/m³

La location du compteur est facturée.....50,00 €/an

Redevance d'utilisation de la ressource en eau..... 0,06 €/m³

Redevance pollution perçue par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse..... 0,407 €/m³

Exemple:

1 foyer consomme 100 m³/an X 1,50 € = 150 €

Location compteur50 €

Redevance utilisation ressource 100 m³x 0,06 =..... 6 €

Redevance pollution pour l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.....40,70 € (voir page 24)

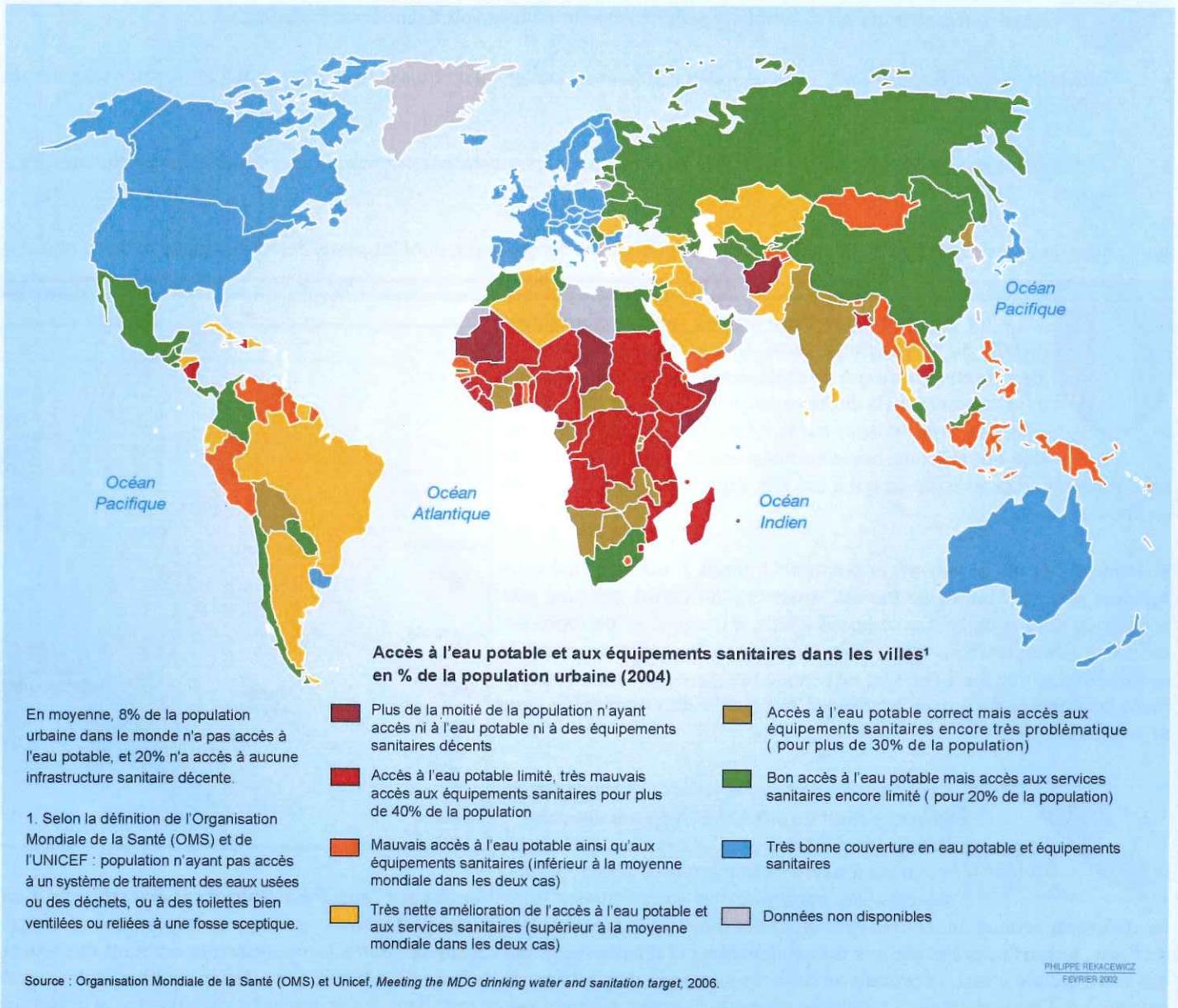
TOTAL:.....246,70 €

PRIX DU M3 DISTRIBUE: 2,467 € + assainissement communal 0,25/m³ = 2,71 €/m³

EAUX D'ICI, EAUX D'AILLEURS ...

25 février 2014 - 11 % de la population mondiale, soit 768 millions d'individus, n'a pas accès à l'eau potable. On estimait cette proportion à 23 % il y a près de vingt ans.

11 % de la population mondiale, soit 768 millions d'individus, n'avait pas accès à l'eau potable en 2011 selon le rapport 2013 sur les progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cependant de réels progrès ont été réalisés : depuis 1990, la proportion de personnes n'ayant pas accès à ce bien de première nécessité a baissé de 12 points, permettant ainsi à près de 6 milliards d'individus de bénéficier d'un accès à l'eau potable en 2011, contre 4 milliards en 1990.



Première cause de mortalité dans le monde, l'eau insalubre fait 22 000 victimes par jour avec le choléra, la typhoïde, la malaria, la dysenterie... **et les maladies diarrhéiques qui touchent particulièrement les enfants.** Face à une répartition inégale des sources d'eau douce et l'augmentation galopante des besoins, l'eau, selon une étude des Nations Unies, sera un bien plus précieux que le pétrole d'ici très peu de temps... sans oublier l'accroissement du risque de conflits pour son contrôle.

A Manspach, où nous disposons à nos robinets d'une eau de très bonne qualité sans nitrates, sans pesticides, et sans agents pathogènes, nous faisons partie, à l'échelle de la planète, des privilégiés de l'eau. Cela nous fait oublier qu'à la surface de la planète, l'accès à l'eau potable n'est pas une évidence. Cette absence d'eau potable a de très fortes répercussions en termes sanitaires, économiques et surtout migratoires. Si la France, depuis 1964, est reconnue comme le modèle mondial de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire, les consommateurs ont une conscience très approximative de cette organisation et de toute la logistique territoriale qu'elle implique. La présentation sommaire ci-dessous présente en raccourci la cohérence politique et administrative de gestion de l'eau qui est établie entre L'Europe, la France et tous les pays européens, et les régions. Voici quelques points pour mieux comprendre les différents échelons de la politique de l'eau en Europe et en France.



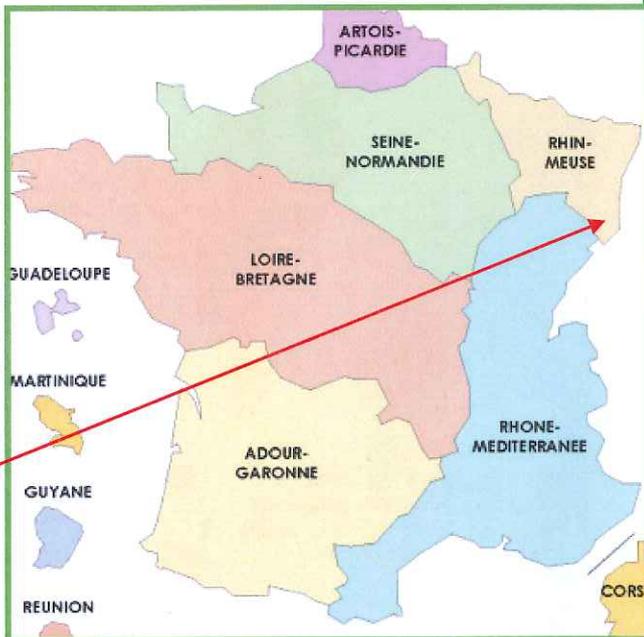
1° **La directive Européenne 2000/60/CE** du 23 octobre 2000 (DCE) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et qui **s'applique à tous les états de l'UNION**. Libre à eux d'organiser comme ils l'entendent l'atteinte des objectifs de la directive dans les délais fixés. **Si les objectifs fixés ne sont pas atteints, le pays concerné entre en contentieux avec l'Europe et peut se voir financièrement pénalisé.**

- ◆ atteindre un bon état des eaux (Fleuves, rivières, ruisseaux, lacs etc...) en trois étapes 2015, 2021, 2027, selon les priorités définies
- ◆ réduire progressivement les rejets, émissions ou pertes pour les substances prioritaires tels les nitrates, phosphates, sels et autres.
- ◆ supprimer les rejets d'ici à 2021 des substances prioritaires dangereuses, dont les pesticides et désherbants de synthèse.



2° **La loi Française sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006**. Une grande partie de la réglementation française découle des directives européennes et notamment de la directive cadre sur l'eau qui a été transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004. **La directive européenne organise notamment la gestion de l'eau en s'inspirant largement de ce qui a été fait depuis plusieurs décennies en France.**

Pour mettre la loi en œuvre, le territoire français a été découpé en **6 Agences métropolitaines de Bassins versants**. (Voir Carte). Chacune pilotée par un comité de bassin composé d'Elus, d'Usagers, et de représentants des Administrations d'Etat. Ces Agences ont la charge de mettre la loi en ordre de marche à l'échelle de chaque territoire avec comme parlement les Comités de bassin. **Manspach fait partie de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.**



3° **Les Agences de l'eau et leurs Comités de Bassin doivent définir un S.D.A.G.E. (schéma directeur d'aménagement des eaux)**, règlement qui indique la marche à suivre localement pour atteindre les objectifs fixés par la directive européenne et la loi française sur l'eau. **Pour réaliser ces objectifs il faut que**

les différents acteurs des collectivités aient des moyens, et soient aidés par des partenaires, notamment Départements et Agence de l'eau, lesquelles prélèvent une taxe sur chaque m³ d'eau consommé sur son territoire. Vous trouvez le montant de cette taxe sur votre facture d'eau. Le produit de cette taxe va permettre à l'Agence de l'eau de subventionner les communes et les syndicats pour qu'ils parviennent à mettre en œuvre la directive européenne en installant les équipements nécessaires, à la recherche de l'eau, à la distribution, à l'assainissement, à l'entretien des cours d'eau et depuis 2014 à la protection contre les inondations
Par ailleurs, depuis la Loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, les agences dédient 1% du montant global de cette taxe à la coopération internationale pour aider à l'accès à l'eau les populations des régions pauvres de notre planète et réduire le nombre de morts liés à la mauvaise qualité de l'eau.

Les SDAGE sont révisés tous les 5 ans, et font l'objet d'une consultation du public par internet. Pour le prochain SDAGE la consultation du Public aura lieu du 16 Décembre 2014 au 30 Mai 2015. Donnez votre avis en allant sur consultation.eau-rhin-meuse.fr/

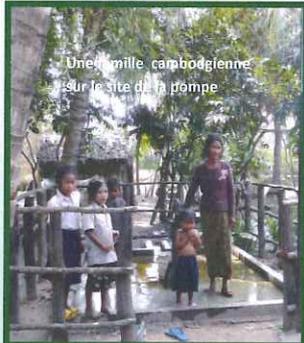


4° Chez nous, sur le bassin versant de la L'argue, il appartient au syndicat du SMARL et ses 58 communes (<http://www.smarl.fr/>) de reprendre la Directive Européenne, la Loi Française sur l'Eau, le SDAGE Rhin-Meuse, et d'adapter l'ensemble de ces réglementations aux caractéristiques physiques, économiques, politiques et environnementales du bassin versant de la L'argue et donc de Manspach. C'est ainsi que les communes du SMARL ont élaboré le S.A.G.E. de la L'argue (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Le siège de la CLE de ce SAGE est en mairie de Manspach, commune de son président. Le SAGE est le code de la gestion de l'eau dans la vallée, d'Oberl'argue à Illfurth à Mortzwiller. 166 km de cours d'eau. Le SAGE est révisé tous les 10 ans. C'est ainsi que tout ce qui concerne l'eau sur cette vallée est étroitement surveillé, de sorte à protéger la qualité des ressources en eau nécessaires à l'alimentation des populations, mais également à l'économie. Rivières, zones inondables, étangs, zones humides, zones de captage, stations d'épuration, zones d'épandage de produits polluants, pollutions diverses sont autant de sites sensibles où d'événements qui doivent faire l'objet d'une surveillance pointue par les brigades vertes, la gendarmerie, l'ONEMA (police de l'eau) pour éviter de graves problèmes sanitaires aux populations et aux générations à venir.

<http://www.smarl.fr/> En cas de problèmes d'eau constatés, appelez les brigades vertes au 03 89 74 84 04 ou le SMARL 03 89 08 04 66.



EXEMPLE DE COOPERATION INTERNATIONALE : Entre le Viet Nam, la Thaïlande et la Chine, se trouvent deux petits pays, le Laos et le Cambodge où la guerre des Kmers Rouges, a laissé les villages de campagne dans une situation socio économique particulièrement difficile, toute une tranche d'âge ayant été exterminée. Pas de routes, pas de réseaux d'eau potable, pas d'électricité, et des eaux de surfaces particulièrement polluées par des germes pathogènes (virus, microbes etc...) qui engendrent de terribles épidémies de dysenterie amibienne dont les enfants sont les principales victimes.

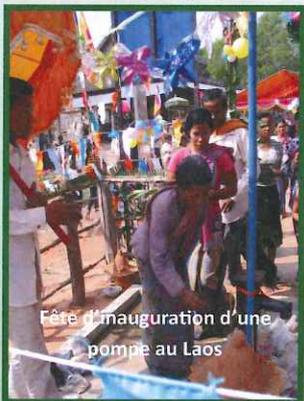


Une femme cambodgienne sur le site de la pompe

Afin d'enrayer ce terrible fléau, l'Agence de l'eau Rhin Meuse, en accord avec les autorités gouvernementales cambodgiennes et Laosiennes, a monté un programme d'assistance technique avec des associations locales, pour installer des pompes, capables dans les villages reculés, de chercher l'eau dans des nappes non contaminées et donner aux populations un accès à l'eau sécurisé. Aujourd'hui 130 villages ont été équipés sur les deux pays.



LE TEMPLE D'ANGKOR WAT



Fête d'inauguration d'une pompe au Laos

Par ailleurs, avec le bassin du Mékong, ces pays disposent d'un extraordinaire réseau de rivières particulièrement poissonneuses mais également très fragiles par rapport à la surpêche et la prolifération de projets de barrages hydro électriques. Préoccupées par ces évolutions désordonnées, les autorités Cambodgiennes ont demandé à l'Etat français de les accompagner dans la mise en place d'organismes territoriaux de gestion de l'eau et des rivières à l'image des agences de l'eau françaises. Ce sont donc les Agence de l'Eau Rhin-Meuse et Loire-Bretagne qui ont coordonné leurs moyens humains et financiers pour monter ce projet sous la houlette de la Commission internationale Rhin-Meuse présidée par M. Dany



Commission Franco Cambodgienne d'étude sur le Mékong



Rencontre de travail à Phnom Penh avec

M. le Ministre des ressources naturelles et de l'industrie. (Février 2014)

DIETMANN, administrateur de l'Agence Rhin-Meuse et de l'O.N.E.M.A. (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.). Le programme se poursuit car il reste plus d'une centaine de villages toujours dépourvus d'eau potable, et les structures de gestion des cours d'eau sont en train de se mettre en place sur le Tonlé Sap river notamment.

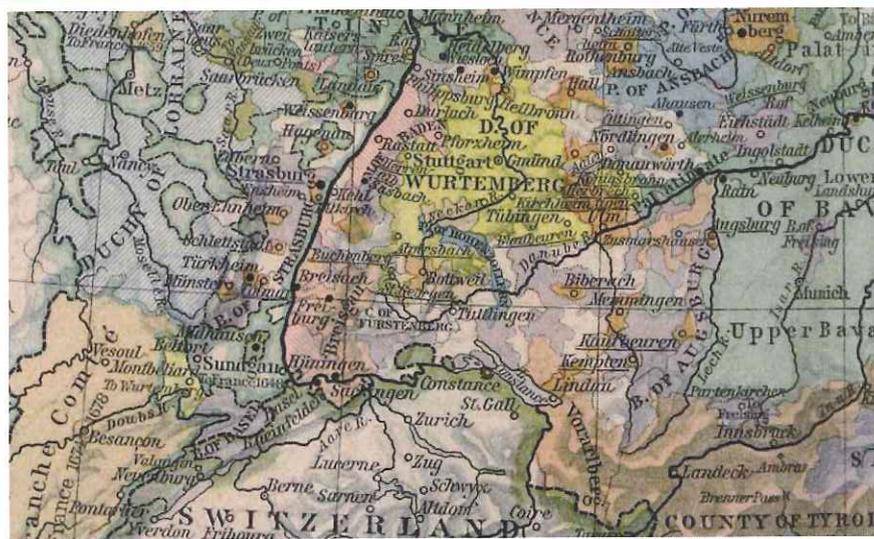


Le fleuve Mékong à Phnom Pen

MANSPACH SOUS L'ANCIEN REGIME

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE:

En 1641, la seigneurie d'Altkirch avait été attribuée par le roi de France aux frères Betz qui l'administrèrent jusqu'à leur mort selon le droit autrichien. En 1658, elle fut retirée à leurs héritiers et donnée au Cardinal Mazarin. Celui-ci mourait en 1661 et c'est le mari de sa nièce Hortense Mancini, Armand Charles de La Mailleraye et de la Porte, promu Duc de Mazarin qui en hérita.



Dans l'inventaire des terres, revenus et droits appartenant au seigneur de Mazarin, daté de 1672, elle est décrite comme suit:

« La baronnie d'Altkirch est une des plus anciennes et des plus considérables terres de toute l'Alsace, et l'on peut dire que les anciens comtes de Ferrette l'ont toujours regardée comme un des beaux et illustres fleurons dont leur couronne ait été parée. Il ne faut pas jeter les yeux sur la situation avantageuse et sur la bonté de son fonds pour avouer que cette estime estoit bien fondée, puisqu'elle est située d'une part au milieu des terres les plus considérables du Sundgau, ayant la ville de Basle au levant, Belfort et Masmunster au couchant, Ferrette et Porrentruy au midy et Mulhausen et Ensisheim au septentrion. Quant à son territoire que les rivières d'Ill et de la Largue prennent plaisir de baigner, il ne se peut rien adjoindre à sa fécondité puisqu'il produit des bleds en abondance, des avoines, des foings, des orges en quantité, des bois d'une étendue prodigieuse, en un mot tout ce que l'on scauroit désirer pour les besoins et commodités de la vie. Son circuit peut estre d'environ huit lieues d'Allemagne et sa longueur et sa largeur de cinq. »

La seigneurie se composait de trente deux villages et était divisée en six mairies dont celles dites « Ab der Larg » dont le siège était à Strueth et englobait les villages de **Manspach**, Altenach, Saint-Ulrich, Mertzen, Hindlingen, Friesen, Fulleren, Strueth et une partie de Largitzen.

Les attributions du maire...

Celles-ci lui furent précisées à l'hôtel de ville d'Altkirch, par le bailli en présence du greffier le 17 août 1672. Ainsi l'obligation lui était faite de veiller à ce que les enfants et les domestiques fréquentent régulièrement l'église, que les aubergistes ne dépassent pas les heures de fermeture de leur débit et que leurs clients ne blasphèment pas en ces lieux, de réparer les routes et les chemins communaux, de faire rentrer les droits et corvées, de vérifier les cheminées et les fours à pain, de taxer le pain, de vérifier les poids et les mesures et les faire comparer chaque année avec ceux d'Altkirch, de dresser les listes d'enfants à scolariser, de multiplier l'installation dans chaque village des sujets bien pensants et défense expresse lui était faite de vendre la moindre parcelle des bois communaux sans autorisation du seigneur. Pour tous les villages de la mairie, la justice était rendue à **Manspach** pour la commodité personnelle du

LES IMPOSITIONS SEIGNEURIALES: Il convient en premier lieu de citer *le droit de bourgeoisie*. Dans les communes rurales, il fallait que chaque habitant, ancien ou nouveau résident, paye une taxe dont le montant était de 6 livres, 13 schilins et 4 deniers. Les nouveaux bourgeois étaient admis par le bailli qui leur faisait prêter serment. Quant aux résidents non bourgeois, c'est-à-dire les manants, quel que soit la durée de leur séjours dans la commune, ils devaient acquitter une taxe annuelle se montant à 1 livre 13 schilins et 4 deniers. Les amendes de justice revenaient de droit au Seigneur, de même que les biens immobiliers déclarés sans maître de même que les ruches et les abeilles sans maître. Le droit de vaine pâture revenait également au seigneur, ainsi que le droit de chasse et de pêche. Le droit de pêche de la Largue revenait au bailli d'Altkirch, sauf dans les communes d'Altenach et St Ulrich où il était réservé aux pères jésuites de Saint Ulrich. Le droit de péage pour les chemins et les ponts était perçu à Altkirch et à **Manspach**. Chaque voiture (à l'exception de celles chargées de grains ou de farine), de même que chaque tête de bétail menée au marché étaient taxées.

La force hydraulique appartenait également au seigneur et les meuniers étaient imposés en grains, en argent, en cire d'abeille et devaient fournir en plus des chapons engraisés.

Le seigneur percevait également la dime de moval sur les terres défrichées, la taille, le « Pfungstkalb », l'Omgeld. Chaque sujet devait également 5 jours de corvée au seigneur. Corvées parmi lesquelles il y avait l'entretien des étangs. A tout cela s'ajoutait de surcroît la « Dime du clergé » prélevée par les pères jésuites de St Ulrich, sans oublier les impôts royaux. Seul impôt, la Gabelle du Roy, ne fut pas prélevée en Alsace. On peut se demander ce qui pouvait rester aux paysans après tous ces prélèvements. Depuis les premiers soulèvements du « Bundschuh » sévèrement réprimés par les Armagnacs en 1444, l'écrasement de la république paysanne en 1525 par les autrichiens, il fallut attendre le 25 juillet 1791, après la révolution, pour que l'assemblée nationale supprime le Duché de Mazarin, rendant enfin plus de liberté aux paysans. L'histoire mouvementée de l'époque napoléonienne nous amena à la Restauration, et malgré la construction du canal du Rhône au Rhin, l'économie régionale ne trouva aucun remède. En 1831 M. Zuber-Karth, Président de la société industrielle de Mulhouse déclarait au roi: *« Jamais la situation de notre département n'a été aussi préoccupante, la confiance a disparu, les affaires sont mortes, nos fabriques désertes, et nos malheureux ouvriers sont sans pain. »* Dix sept années plus tard éclata la révolution de 1848, la Liberté revint, les affaires reprirent et des cercles républicains se créèrent dans tous les villages de la Largue. Ces jeunes hommes plantèrent un chêne de la liberté dans chaque commune, mais seul, le chêne de St Ulrich est encore sur pieds.



Extrait de « Fulleren un village du Sundgau » ALOÏS ZIMMERMANN



21 Décembre 2014

Noël MUNICIPAL :

11h: Accueil des invités

12h: Déjeuner offert par la municipalité

16 heures: Tous les Manspachois sont invités à la salle des Fêtes pour assister à la projection de:

"2014 à MANSPACH"

**17 JANVIER 2015
à la Salle des Fêtes
à 18 heures**

**« RECEPTION DE PRESENTATION
DES VŒUX**

AUX MANSPACHOIS »

Verre de l'amitié

**Vous êtes toutes et tous
cordialement invités.**

Document réalisé par la Mairie de Manspach avec la contribution de::

Photos: Dany DIETMANN, Gérard GISSINGER, Jean—Louis STANTINA.

Textes: Dany DIETMANN, Pascal BRAND, Sandrine BRUN, Véronique ESPANA, Régis SCHIFFMACHER

Photocopie, reliure: Imprimerie KAUFMANN (Tagsdorf)